

## **Evolution des modalités d'inscription**

### **Vacances centres de loisirs**

A compter des vacances de printemps 2025, les inscriptions et les modifications de réservation évoluent. Désormais, il vous sera demandé de réserver vos besoins **6 semaines avant chaque vacance**. Vous aurez la possibilité de modifier ou d'annuler ces réservations **jusqu'à 3 semaines avant le début des vacances**.

Passé ce délai, la réservation sera facturée sauf en cas :

- D'enfant(s) malade(s) et sur présentation d'un justificatif médical
- De planning professionnel non communiqué par l'employeur au moment de la date butoir d'annulation et sur présentation d'un justificatif de ce dernier.

Toute demande reçue après la période d'inscription sera prise en compte en fonction des places disponibles.

<b>Vacances scolaires Zone B</b>	<b>Début des inscriptions</b>	<b>Date butoir d'annulation et de modification</b>
<b>Printemps</b> Du samedi 5 au mardi 22 avril	<b>Mardi 25</b> février	Dimanche 16 mars
<b>Eté</b> Du samedi 5 juillet au lundi 1 <sup>er</sup> septembre	Lundi 26 mai	Dimanche 15 juin (pour juillet) et dimanche 6 juillet (pour août)
<b>Automne</b> Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre	Lundi 8 septembre	Dimanche 28 septembre
<b>Noël</b> Du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier	Lundi 10 novembre	Dimanche 30 novembre